

Des "papys" passeurs de migrants par solidarité

Une amende avec sursis a été requise hier en correctionnelle contre quatre retraités de la Roya venus en aide en janvier à six Africains (dont deux enfants), à la frontière franco-italienne

René, Françoise, Daniel et Gérard, tous anciens fonctionnaires à la retraite, sont à la barre du tribunal correctionnel de Nice. Les gendarmes, alertés par un témoin, les avaient interpellés le 6 janvier vers 15h45 alors qu'ils transportaient dans deux voitures un groupe de six Africains qui venaient de cheminer entre l'Italie et la France. Parmi ce groupe composé d'Érythréens et de Tchadiens figuraient deux enfants.

« Il faisait froid »

Lors de leur garde à vue, les retraités avaient refusé de répondre aux questions. Ils réservaient leurs explications au tribunal. Une centaine de personnes étaient massées hier devant les marches du palais de justice pour les soutenir. Ce ne sont évidemment pas des passeurs professionnels mais des militants associatifs émus par la détresse des migrants perdus dans la Roya qui sont jugés. « J'ai reçu



A l'issue du réquisitoire, les prévenus sont apparus plus détendus. Le président de la Ligue des Droits de l'Homme, Henri Rossi, est venu témoigner à la barre de sa solidarité. (Photo Ch.P.)

un appel au secours. Des réfugiés étaient paumés. Il fallait aller les chercher », précise l'un des prévenus. On comprend au fil de l'audience que les tentes de Cédric

Herrou, l'agriculteur, symbole de l'accueil des réfugiés dans cette vallée, ne pouvaient plus accueillir, faute de place, de nouveaux arrivants. Pour les conduire vers un

abri en dur et chauffé, il fallait contourner un point de contrôle de la police. « Ce jour-là, il faisait froid et il y avait une centaine de migrants dans la vallée. Ils ont fait une partie du chemin à pied pour ne pas être arrêtés et renvoyés en Italie », précise le retraité. Le groupe a notamment emprunté à pied le sentier de La Baisse de Levens.

Aucune contrepartie

M^e Maeva Binimelis, l'avocat de la défense, a demandé à Henri Rossi, président de la Ligue des Droits de l'Homme de venir à la rescousse. Lui aussi estime que ces réfugiés étaient en danger et profite du procès pour dénoncer péle-mêle l'Etat et le conseil départemental dans sa gestion des migrants, notamment des enfants: « Faisons en sorte de faire entrer la justice dans la loi », souligne le militant. Le procureur Caroline Chassain est embarrassé par une procédure qu'elle qualifie de « lacunaire

» mais rappelle qu'elle est là « pour appliquer la loi pénale ». Or « le délit d'aide à la circulation est, selon le ministère public, constitué. »: « Nous n'avons aucun élément cartographique dans le dossier. Si les prévenus n'avaient pas reconnu les faits, j'aurais été bien en peine de requérir une sanction », admet publiquement le magistrat. A l'issue du réquisitoire, le procureur Chassain requiert 800 euros d'amende avec sursis contre chacun des prévenus. Une peine symbolique mais qui ne peut satisfaire M^e Maeva Binimelis qui plaide la relaxe des quatre retraités: « Leur action visait à prévenir la dignité et l'intégrité de six personnes. Leur désobéissance s'est imposée. » « La seule contrepartie qu'ils peuvent retirer de leur action, c'est le sourire de ces personnes réfugiées », souligne l'avocat. Le jugement a été mis en délibéré au 23 juin.

CH. P

LA VILLE DE NICE PRÉSENTE

NICE JAZZ

FESTIVAL

depuis 1948

17 - 21 JUILLET 2017

HERBIE HANCOCK IAM
MARY J. BLIGE IBRAHIM MAALOUF
LAMOMALI DE -M- DE LA SOUL
KAMASI WASHINGTON ROBERTO FONSECA
CHINESE MAN CORY HENRY TROMBONE SHORTY
YOUN SUN NAH DELUXE ABDULLAH IBRAHIM
HUGH MASEKELA LAURA MVULA TONY ALLEN
MYLES SANKO HENRI TEXIER CHRISTIAN MCBRIDE JOHNNY O'NEAL
SHAI MAESTRO BECCA STEVENS SIR THE BAPTIST KADHJA BONET
WOMAN TO WOMAN RENE ROSNES CECILE MCLORIN CON BRIO SERAMIC
DANIEL FREEDMAN SAMY THIEBAULT PIERRE MARCUS SPIRALE TRIO

www.nicejazzfestival.fr

LE FIGARO TSP SACEM F

VILLE DE NICE

Ville de Nice - SF - © Black - 05/17